



Malfaçons et changement d'entrepreneur

Par **dauidice**, le **16/06/2008** à **09:50**

Bonjour,

J'ai fais réaliser des travaux de rénovation chez moi, mais l'entreprise ne se révèle pas à la hauteur, le consuel (conformité électrique) m'a été refusé, ils m'ont détérioré nombre de choses et je voudrais donc aujourd'hui cesser toute collaboration avec eux, ayant déjà payé plus de 80% de la somme totale convenue, et ils ne travaillent plus depuis 15 jours.

Puis-je revenir sur un devis? Et si oui, comment? (sans faire un abandon de chantier, puisqu'ils 'seraient prêts' à revenir, ce que je ne veux plus, au vu du travail déjà réalisé)

En vous remerciant,